ART. 2 N° 498

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 498

présenté par M. Orphelin, M. Julien-Laferrière et Mme Batho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article introduit un contrôle disproportionné de la population via les systèmes d'information que ne justifie pas la lutte contre le covid-19.